

**COMMUNE DE WATTEN****ARRÊTÉ DU MAIRE**  
-----

N° 2024/208

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
INSTALLATION BASE DE VIE POUR TRAVAUX RUE DU BOIS**

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,  
Vu la demande faite par M. HERLEIN Jules représentant la société DUBRULLE FAIGNOT TP, qui va installer une base de vie en vue de réaliser des travaux  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier

**ARRÊTE**

**Art 1 :** Le stationnement sera interdit au carrefour de la rue du Bois et de la rue des Pensées pour l'installation d'une base et de vie, et rue du Bois au droit du chantier, à compter du 30/08/2024 jusqu'au 07/10/2024.

**Art 2 :** Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

**Art 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise DUBRULLE FAIGNOT TP
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 29/08/2024

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

  
Daniel DESCHODT.